

Milly-la-Forêt, le 29 novembre 2023

**CONVOCATION ELECTRONIQUE  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués au Conseil Communautaire qui se déroulera le :

**Mardi 5 décembre 2023 à 18h30**  
**Au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées**  
**23, Rue de la Chapelle Saint-Blaise**  
**91490 Milly-la-Forêt**

**Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette séance, je vous invite à vous rapprocher de l'un des délégués suppléants représentant votre collectivité pour siéger au conseil ou bien formaliser un pouvoir.**

Suite à l'arrêté préfectoral n° 2015/PREF/DRCL-119 du 19 février 2015, la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire ainsi que les règles en matière de représentation ayant évolué, je vous demande de bien vouloir porter attention aux règles suivantes :

- Conformément à l'article L. 5211-6 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller communautaire suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le Président.
- Lorsqu'une commune de moins de 1 000 habitants n'a qu'un seul conseiller communautaire, ce qui est le cas au sein de la CC2V, le conseiller communautaire est, sauf démission, le premier dans l'ordre du tableau, à savoir le maire, et le suppléant est le suivant dans l'ordre du tableau, à savoir le premier adjoint.

**Ordre du jour :**

- 1- Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 17 octobre 2023
- 2- Avis sur le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (Environnement)
- 3- Avenant au contrat de Délégation de Service Public pour les communes de Courances/Dannemois/Moigny/Soisy/Videlles avec la société SUEZ
- 4- Avenant n°1 à la convention d'assistance technique pour les installations d'eaux usées de la commune de Mondeville (annule et remplace la délibération 45-2023)
- 5- Subvention à la Réserve Communale de la Sécurité Civile 91
- 6- Reversement de la part salariale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes
- 7- Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)
- 8- DM n°2 Budget principal M57
- 9- DM n°3 budget annexe M49 de l'assainissement
- 10- Choix du mode de gestion du service public et lancement de la procédure de consultation d'eau potable et d'assainissement
- 11- Attribution du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les écoles et les accueils de loisirs

**Le Président,**



**Pascal SIMONNOT**

**Transmise aux Communes membres pour affichage le 29/11/2023**

**Et affichée le**